

Sélestat, le 17 mars 2020

Communiqué de presse

COVID- 19 - Continuité des services publics prioritaires

La mairie de Sélestat et la communauté de communes de Sélestat prennent des mesures pour protéger la population, garantir la continuité des services publics, et aider les entreprises locales et leurs salariés.

Aussi, le maire de Sélestat, Marcel Bauer décide le confinement à domicile d'une majorité des agents publics locaux et active un plan massif garantissant la continuité des services publics prioritaires.

« Face à l'accélération de la diffusion du Coronavirus Covid-19 sur l'ensemble du territoire national et dans le cadre du passage au stade 3 de l'épidémie décidé par le gouvernement, il est de la responsabilité des collectivités locales de contribuer à établir des barrières les plus étanches possibles afin de retarder la propagation de l'épidémie.

J'ai ainsi décidé une mesure inédite de confinement maximum des agents des deux collectivités privilégiant un système de télétravail massif effectif à compter de ce lundi 16 mars.

Sur un total de près de 400 agents, une majorité des personnels communaux et intercommunaux, dont plus de 97% des agents seront confinés chez eux pour participer à l'effort collectif indispensable face à la propagation du virus.

J'ai également tenu à réunir ce mardi matin les chef de file des groupes minoritaires pour partager l'ensemble des dispositions mises en place.»

Marcel Bauer, maire de Sélestat
Président de la communauté de communes de Sélestat

À compter de ce mardi 17 mars 2020, la Ville de Sélestat et la communauté de communes de Sélestat mettent en place un plan de continuité des services publics, avec comme priorité l'aide aux plus fragiles, le soutien des missions d'ordre public, et le maintien de la salubrité publique.

Pour toutes les actions municipales et intercommunales, le distingo a été fait entre celles qui peuvent fonctionner partiellement et celles qui peuvent être suspendues pendant la durée de la crise sanitaire.

Tous les services, y compris ceux fermés physiquement au public, sont organisés pour travailler à distance afin d'assurer la continuité des missions.

Afin de tout faire pour protéger au mieux la population et faciliter la vie de chacun, avec le souci de garantir l'indispensable continuité du service public malgré toutes les immenses difficultés rencontrées, les décisions suivantes sont prises :

La garantie de la continuité des services publics

Les missions essentielles seront assurées.

- **la salubrité** : le nettoyage des rues, la collecte des déchets ;
- **la sécurité** : la Police Municipale, la vidéoprotection urbaine – le contrôle des stationnements payants et en zone bleu est levé durant la période de confinement ;
- **l'état-civil** : ouverture restreinte du service de 9h à 11h30 et de 14h00 à 16h30 - accueil des usagers uniquement sur Rdv (**03 88 58 07 30** - etat.civil@ville-selestat.fr) et pour les dossiers suivants : naissances - reconnaissances - décès - inhumations (ouverture d'une nouvelle concession) ;
- **les transports publics**, le TIS est maintenu mais la boutique est fermée, et fait l'objet de mesures sanitaires fortes et de manière continue depuis 2 semaines (désinfection des bus) ;
- **un service d'accueil aux usagers** uniquement téléphonique est maintenu au **03 88 58 85 00** - ce numéro est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. (La Mairie reste joignable en dehors de ces horaires en cas d'urgence.)

Les usagers seront contactés aujourd'hui ou demain téléphoniquement pour annuler tous les rendez-vous CNI/Passeports et inscriptions scolaires jusqu'au 30/04. Des rendez-vous seront reprogrammés ultérieurement.

Les moyens mis en place pour la garde des enfants et les accompagnements sociaux

Un accueil téléphonique est assuré de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 en cas de besoin du Centre Communal d'Action Social (CCAS) au 03 88 58 85 80 ainsi qu'au 03 88 58 85 81 – la Maison des Aînés et des Aidants est elle joignable par téléphone au 03 69 33 25 99.

Le lien avec les personnes les plus fragilisées sera renforcé par des contacts téléphoniques établis avec les personnes âgées recensées au registre Plan canicule. Il est rappelé que les visites en résidence personnes âgées doivent être limitées au strict nécessaire.

Les enfants des personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire seront accueillis afin qu'ils puissent continuer de nous soigner ou de gérer la crise.

Les professionnels concernés :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maison de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées ...

- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures.

Cette liste de catégories professionnelles pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.

L'Éducation Nationale accueillera les enfants de 3 à 16 ans de ces professionnels qui n'ont pas d'autres moyens de garde et dont les deux parents font partie des catégories professionnelles ci-dessus.

Les groupes seront constitués de 8 à 10 enfants de 3 à 11 ans avec un accueil de 8h à 18h30 si besoin, y compris le mercredi, grâce à la mise en œuvre du périscolaire.

Pour la Ville de Sélestat à l'école élémentaire Wimpfeling de Sélestat, 2 rue de Tieffenthal. (depuis lundi 16 mars, avec 2 groupes).

Les dispositions de soutien au tissu économique et social

Le Gouvernement a décidé la fermeture de tous les lieux « non indispensables » à la vie quotidienne de nos concitoyens. Conscient de l'impact de cette crise sanitaire sur les activités de toutes les entreprises, le Maire et Président de la communauté de communes de Sélestat a adressé un message aux commerçants, artisans, entrepreneurs dès hier afin de témoigner sa solidarité dans cette épreuve que traverse notre nation.

L'État et les collectivités compétentes dans le domaine de l'économie ont mis en place des mesures d'accompagnement qui ont été précisées et rappelées.

En ce qui concerne la Ville de Sélestat et la Communauté de Communes il a été annoncé, que le moment venu, toutes les mesures d'ordre financier, juridique et fiscal à disposition pour soutenir et accompagner efficacement les commerces, artisans et entreprises du territoire seront prises. L'objectif sera de permettre une relance rapide de l'activité économique.

Dans l'attente, 2 contacts sont à disposition :

- Julien Michaux, en charge du développement économique : julien.michaux@cc-selestat.fr
- Jean-Philippe Schwob, en charge du commerce et de l'attractivité : jean-philippe.schwob@cc-selestat.fr

Ces deux référents feront leur possible pour répondre et/ou orienter vers les bons interlocuteurs. La solidarité est de mise dans cette période très difficile que traverse notre pays et nos concitoyens.

La Ville préparera également une **campagne de communication pour soutenir les commerces de proximité** en faisant appel au « patriotisme économique sélestadien », en rappelant le contexte sinistré lié au Coronavirus Covid-19.

Contact Presse :

Gregory Frantz
Responsable de la communication
03 88 58 85 14
gregory.frantz@ville-selestat.fr

www.selestat.fr